



COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL N°05

Réunion du : Jeudi 5 septembre 2024

Présidence : M. Eric BORGHINI

Présents : Mmes Laurence ANTIMI, Sylvie REYNIER et MM. Christophe BENOIT, Thierry BOREL, Claude COLOMBO, Edouard DELAMOTTE, Philippe DI MARCO, Jean-louis DISTANTI, Franck KODJABACHIAN, Noël MANNINO, Patrick SCALA.

Excusés : Mme Rosette GERMANO
MM. Pierre ALCOVERRO, Patrick BEL ABBES, Vincent CASERTA, Yassine KHELIF, Mourath NDAW, Roger LAURENZI, André VITIELLO.

Assistent à la séance :

Conformément aux dispositions de l'article 13.7 des Statuts de la LMF, le Président a décidé de convoquer le Comité de Direction par voie dématérialisée.

MODALITES DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.

1. APPLICATION DE L'ARTICLE 45 DU STATUT DE L'ARBITRAGE – MUTE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)

Conformément à l'article 45 du Statut de l'Arbitrage Titre II chapitre 2 et au procès-verbal de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage en date du 4 juillet 2024, les clubs ci-dessous bénéficient d'un ou plusieurs mutés supplémentaires dans l'équipe choisie pour la saison 2024/2025 :

- Clubs bénéficiant d'un muté supplémentaire :

District de la Côte d'Azur

AS MONACO FOOTBALL FEMININ → D3 F

District du Grand Vaucluse

AV C AVIGNONNAIS → U14 R

District de Provence

AUBAGNE F.C. → R2 seniors

LUYNES SPORTS → U14 R

ISTRES F.C. → D1 senior

AS GEMENOSIENNE → U15 R1
SC AIR BEL → U16 R1

District du Var

UA VALETTOISE → R2 senior
US CARQUEIRANNE → U 17 D
FC RAMATUELLOIS → R2 senior
RACING FC TOULON → U15 R
GARDIA CLUB → U16 R2

• Clubs bénéficiant de deux joueurs mutés supplémentaires :

District de la Côte d'Azur

AS CANNES → U16 R1 et U14 R
OGC NICE CA → U13 et U13
ENT CANNET ROCHEVILLE → D2 Seniors et U18 R1
AS CAGNES LE CROS → R1 Senior et R1 Senior
VILLEFRANCHE SJBFC → U17 R et R2 Senior
FC MOUGINS CA → R2 Senior et R2 Senior
ENT ST SYLVESTRE NN → U17 R et U16 D1
CAVIGAL NICE → U18 R et U 18 R

District de Grand Vaucluse

SPORTING COURTHEZON JONQUIERES → R2 senior et R2 senior
FA VAL DURANCE → R2 Senior et D2 Senior

District de Provence

MARIGNANE GIGNAC COTE BLEUE → U18 R et U14 R
O. MARSEILLE → R1 F et U14 R
O. ROVENAIN → U15 R et U15 R
BERRE SC → R2 Senior et R2 Senior
AS PTT MARSEILLE → U14 R et U15 R
ES FOS → D2 et D2

District du VAR

SC TOULON → U16 R1 et U16 R1
EFC FREJUS ST RAPHAEL → R2 Senior et U16 D1
HYERES F.C. → U16 R2 et U 14 R
AS MAXIMOISE → R1 Senior et R1 Senior
USAM TOULON → U13 et U19 D1 (en remplacement des U20)
TOULON ELITE FUTSAL → U14 R et D1

2. CORRESPONDANCES DES DISTRICTS

- District des Alpes, nous faisant part d'un rectificatif sur le choix de l'équipe des joueurs mutés supplémentaires au titre du Statut de l'Arbitrage :

US MOYENNE DURANCE → U17 R et U 17 R (en remplacement des U14 R)

- District de la Côte d'Azur, nous communiquant un club bénéficiant de deux joueurs mutés supplémentaires au titre du Statut de l'Arbitrage :

US CAP D'AIL → U18 R1 et U17 R

- District de Provence, nous faisant part d'un rectificatif sur le choix de l'équipe des joueurs mutés supplémentaires au titre du Statut de l'Arbitrage :

FC ST VICTORET → U15 D1F et U15 D1F (en remplacement des U15R1 F et U15R1 F)

- District du Var, nous communiquant un club bénéficiant d'un joueur muté supplémentaire au titre du Statut de l'Arbitrage :

A.S. BRIGNOLES → U18 R2

Le Président de Séance
M. Eric BORGHINI